Image not found or type unknown

Mon frere veut enlever la curatelle faite par lui meme

Par **collet pierre**, le **31/03/2018** à **10:47**

bonjour,mon frere a demander la curatelle en pensant etre le tuteur etant pas d accord je suis aller au tribunal d aubagne qui a désigner une curatrice. Aujourd hui mon pere agé de 86 ans ayant une leucémie et un diabéte étant en maison de retraite.Mon frere me dit au téléphone qu il veut enlever la curatelle de mon pere, peut il le faire sans mon avis ainsi que celui de mon autre frére, merci d avance

Par **youris**, le **31/03/2018** à **11:56**

bonjour,
ce n'est pas votre frère qui peut enlever la curatelle de votre père, seul le juge des tutelles a ce pouvoir.
il appartiendra au juge des tutelles, suite à la requête de votre frère, d'apprécier, si votre père est apte à exercer son entière liberté civile, ou si la demande est prématurée.
je pense que le juge demandera un certificat médical attestant que votre père n'a plus besoin d'être placé sous curatelle.
salutations

Par **collet pierre**, le **01/04/2018** à **11:41**

Merci de cette une trés bonne journée
Salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés